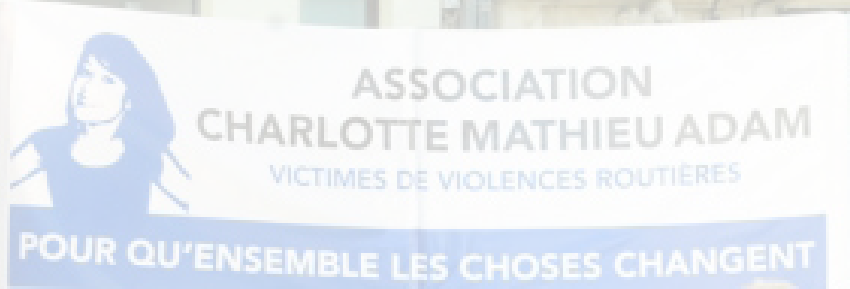


ASSOCIATION CHARLOTTE MATHIEU ADAM

POUR QU'ENSEMBLE LES CHOSES CHANGENT

PARCE QU'AUCUNE **RESPONSABILITÉ** NE DOIT ÊTRE ÉCARTÉE

MARDI 04 MARS 2014 14H AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE MONTPELLIER



PROCÈS DE MUSTAPHA BOUCHANE POUR HOMICIDE INVOLONTAIRE

Le 2 Janvier 2014, Lhoussain OULKOUCH, le chauffard qui a tué Charlotte le 22 décembre 2012, a été reconnu coupable et condamné à 6 ans d'emprisonnement. Mr le Procureur de la république a interjeté appel du jugement. Chassés du parking de la discothèque dans laquelle ils s'étaient enivrés tous les deux le soir du drame, Mustapha Bouchane en constatant l'impossibilité de conduire d'Oulkouch, et craignant pour sa propre vie, a pris le volant du véhicule, lui-même sans permis de conduire et ivre.

Une fois chez lui, Bouchane, sans aucun état d'âme, a laissé repartir un homme imbibé d'alcool et sous l'emprise de produits stupéfiants au volant de son véhicule, véritable arme par destination. Quelques instants après, Oulkouch percutait Charlotte. L'association Charlotte Mathieu Adam entend obtenir du tribunal l'application de l'article 121-3 du code pénal qui rendra Bouchane, lui aussi, responsable de la mort de Charlotte.

POUR CHARLOTTE ET LES VICTIMES DE VIOLENCES ROUTIÈRES

Merci pour votre présence à nos côtés et votre engagement en signant notre pétition en ligne



Association Charlotte Mathieu Adam



Association Charlotte Mathieu Adam



<http://bit.ly/petition-tcom>



CharlotteMathieuAdam